



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

ACTION COMMUNE DE KORONIVIA POUR L'AGRICULTURE

Résumé de l'atelier sur le thème 2(a)



Modalités de mise en œuvre des résultats des cinq ateliers de session tenus sur les questions relatives à l'agriculture et d'autres thèmes futurs qui pourront être dégagés de ces travaux

Adoptée en novembre 2017 lors de la vingt-troisième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture est une décision historique, qui porte sur les prochaines étapes à mettre en œuvre pour l'agriculture dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cette décision reconnaît officiellement le rôle particulier que peut jouer l'agriculture face au changement climatique, tout en prenant en compte la vulnérabilité de ce secteur au changement climatique et les approches pour atteindre la sécurité alimentaire.

VUE D'ENSEMBLE

Le présent document propose un résumé de l'atelier de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture sur le thème 2(a).¹ Des discussions sur l'agriculture avaient déjà eu lieu dans le cadre de la CCNUCC bien avant que ne soit officiellement adoptée, en 2017, la décision relative à l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture. L'origine de ces discussions remonte à 2011, lorsque la Conférence des parties a demandé² à **l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)** d'étudier les questions relatives à l'agriculture. Dans le cadre de ces travaux, une série de cinq ateliers a été organisée autour de cinq thèmes.

Thèmes des ateliers précédents

- 1 État actuel des connaissances scientifiques concernant les moyens de promouvoir l'adaptation de l'agriculture aux effets des changements climatiques (novembre 2013).
- 2 Développement de systèmes d'alerte précoce et de plans d'intervention d'urgence liés aux épisodes climatiques extrêmes et à leurs effets (juin 2015).
- 3 Évaluation des risques et des vulnérabilités des systèmes agricoles face à différents scénarios de changement climatique au niveau régional, national et local (juin 2015).
- 4 Définition des mesures d'adaptation, compte tenu de la diversité des systèmes agricoles, des systèmes de connaissances autochtones et des différences d'échelle (mai 2016).
- 5 Recensement et évaluation des pratiques et technologies agricoles propres à accroître la productivité de façon durable et à renforcer la sécurité alimentaire et la résilience (mai 2016).

¹ Le document propose un résumé des discussions qui ont eu lieu lors de l'atelier de la CCNUCC organisé sur le thème 2 a) à Bonn, en décembre 2018. Les points de vue exprimés ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO, l'objectif étant uniquement de faciliter le partage des connaissances et d'étayer les décisions prises dans le cadre du processus de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture. L'ensemble des faits, chiffres, opinions ou déclarations présentés ici sont tirés du rapport de l'atelier de la CCNUCC (en anglais): <https://unfccc.int/event/modalities-for-implementation-of-the-outcomes-of-the-five-in-session-workshops-on-issues-related-to>.

² Voir la décision 2/CP.17 de la COP, paragraphe 75.

La décision de Koronivia a été ultérieurement adoptée en 2017 dans le but d'approfondir les travaux préliminaires³ et de faire progresser les discussions sur l'agriculture dans le cadre de la CCNUCC en mettant l'accent sur les modalités de mise en œuvre.⁴ Les résultats des cinq ateliers précédents ont été intégrés dans le processus de Koronivia comme premier thème devant être débattu au titre de la nouvelle feuille de route approuvée en mai 2018.

PRINCIPAUX DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Intensifier les travaux des organes constitués ayant trait à l'agriculture

L'agriculture n'est pas mentionnée de manière spécifique dans les mandats des organes constitués de la CCNUCC. En conséquence, aucun travail de fond sur l'agriculture ne peut être mis en œuvre en l'absence d'un mandat spécifique accordé aux termes d'une décision de la Conférence des Parties.

Point d'intervention possible au titre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture

Reconnaître que l'agriculture dans le cadre de la CCNUCC requiert une attention et une action particulières de la part des organes constitués.

Définir les modalités de mise en œuvre

Les parties ont exprimé leur souhait de recenser et de définir les mandats et les activités des organes constitués, afin de mieux déterminer les modalités de mise en œuvre.

Point d'intervention possible au titre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture

Encourager une décision de la Conférence des parties indiquant des lignes directrices pour les organes constitués sur les éléments et résultats particuliers devant être pris en compte dans leurs plans de travail, sur la base de l'analyse de leurs mandats et de leurs activités.⁵

Encourager l'échange d'informations

Plusieurs organes constitués ont mis en place des plateformes en ligne. Les parties et les observateurs devraient discuter de l'utilisation possible de ces informations pour l'agriculture. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) travaille actuellement à la mise au point d'une plateforme sur le climat et les terres (Climate and land hub ou CL Hub) destinée à fournir des outils, des connaissances, des données et des informations à ses États Membres.

Point d'intervention possible au titre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture

Institutionnaliser la participation des organes constitués à l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et intensifier la collaboration pour une action renforcée.

Assurer un appui aux parties

Les organes constitués, à l'image du Fonds vert pour le climat (FVC), offrent plusieurs possibilités de financement en faveur d'une agriculture plus résiliente face au changement climatique, par exemple par l'intermédiaire du programme d'appui à la préparation ou de l'instrument de préparation de projets du FVC.

Point d'intervention possible au titre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture

Promouvoir des canaux de coopération entre organes constitués et parties à la Convention afin de renforcer le soutien apporté et d'améliorer la mise en œuvre des politiques.

Info:
www.fao.org/climate-change/our-work/what-we-do/koronivia/en/

Coordonnées:
Koronivia-JWA@fao.org

³ Plus de détails sur les travaux réalisés par la CCNUCC et ses organes constitués aux pages 6 à 12 du rapport d'atelier (voir le lien dans la note 1 ci-dessus) et dans le document de synthèse Comprendre l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture publié par la FAO et disponible à l'adresse suivante: www.fao.org/3/ca6910fr/ca6910fr.pdf.

⁴ En vertu de la décision 4/CP.23 la Conférence des Parties invite l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à examiner, conjointement avec le SBSTA, les questions relatives à l'agriculture, au changement climatique et à la sécurité alimentaire.

⁵ Voir Comprendre l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, à l'adresse suivante: www.fao.org/3/ca6910fr/ca6910fr.pdf.

Grâce au soutien financier de la



Ministère fédéral
de l'Alimentation
et de l'Agriculture